



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/09

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2020 ET DU 22 JANVIER 2021

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **26 février 2021** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

Considérant la demande formulée en séance d'ajout d'une mention sollicitée en page n°23 du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 janvier 2021 (et à l'exclusion de toute autre modification sollicitée sur ce procès-verbal du 22 janvier 2021 comme s'agissant du procès-verbal du 11 décembre 2020),

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE :**

- le **procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 décembre 2020 ;**
- le **procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 janvier 2021, dans sa version telle que modifiée en séance de conseil d'administration du 26 février 2021.**

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2021.

Membres présents	24
Membres représentés	4
Abstention (s)	0
Votants	28
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Publié le :

29 MARS 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :



Le Président,

Lionel LARRÉ.

25 MARS 2021